

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 91-138

*L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 16 Décembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,*

**DATE DE CONVOCATION**

**DATE D'AFFICHAGE**

10 Décembre 1991

10 Décembre 1991

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints  
MM. BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD , Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme LISION par M. Le Maire  
M. REVOLAT par M. MARCONI  
M. TAP par M. MOULINEAU

**ABSENTS- EXCUSES** : M. CANDAU, Adjoint  
MM. ALONSO, BARRIERE, Conseillers

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 29

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Demande de subventions : Construction d'un centre de SQUASH.

**VOTE** : UNANIMITE

Monsieur le Rapporteur expose :

L'Association Sportive SQUASH ROYANNAIS dispose, actuellement, de deux courts implantés dans un immeuble privé.

Compte tenu de l'importance du club et de ses ambitions, ces installations s'avèrent insuffisantes.

Il est envisagé de construire un équipement neuf, comprenant quatre courts et des vestiaires.

Le coût de l'opération est estimé à 1.380.000 Francs H.T..

Afin d'aider l'Association Sportive SQUASH ROYANNAIS, dans la réalisation de ce projet, la Ville de ROYAN sollicite des subventions du CONSEIL REGIONAL et du CONSEIL GENERAL.

Le plan de financement serait le suivant :

COÛT TOTAL DE L'OPERATION	1.380.000 Frs
PARTICIPATION DU CONSEIL REGIONAL	460.000 Frs
PARTICIPATION DU CONSEIL GENERAL	460.000 Frs
PARTICIPATION DE LA VILLE DE ROYAN, DE LA FEDERATION ET DU CLUB	460.000 Frs

La T.V.A. sera financée par la Ville de ROYAN et, récupérée par le fonds de compensation.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,

CONSIDERANT la nécessité de construire un équipement neuf au profit de l'Association Sportive SQUASH ROYANNAIS,

VU l'avis de la Commission des Travaux,

APRES en avoir délibéré,

**D E C I D E :**

- De solliciter :

du CONSEIL REGIONAL une subvention d'un montant de 460.000 Francs H.T.

du CONSEIL GENERAL une subvention d'un montant de 460.000 Francs H.T.

- De s'engager à inscrire au budget communal les crédits venant en complément des subventions susvisées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre Messieurs les Membres Présents,

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort  
le 23 Décembre 1991  
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général Adjoint